



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **SRL LICAVET (Monsieur Michel LIVIN)** demeurant Avenue des Ardennes 25 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Avenue des Ardennes, 32 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section D n°456B16.

La demande vise les travaux suivants : **Construction d'un cabinet vétérinaire et d'un appartement** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- absence de garage ou de carport ;
- le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5m ;
- le niveau existant du terrain naturel est modifié dans les zones de recul minimum latérales ;
- le volume principal est couvert par une toiture plate ;
- la toiture plate du volume secondaire n'est pas un élément de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ;
- l'utilisation de panneau type Trespa comme matériaux de parement.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22 mai 2023 au 05 juin 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be